

**ANNUAL REPORT ON THE ADMINISTRATION OF THE
ACCESS TO INFORMATION ACT**

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

APRIL 1, 2010 TO MARCH 31, 2011 / DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011

INTRODUCTION

The Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC) is a federal agency that promotes and supports research and training in the social sciences and humanities.

SSHRC is pleased to provide its annual report on the administration of the *Access to Information Act* (ATIA), as required by section 72 of the *Act*. Annual Reports are tabled in Parliament in accordance with this same section of the *Act*.

The *Act* provides Canadians with a right of access to information in records under the control of a government institution in accordance with the principles that government information should be available to the public, that necessary exceptions to the right of access should be limited and specific and that decisions on the disclosure of government information should be reviewed independently of government.

**ADMINISTRATION OF THE ACCESS TO
INFORMATION ACT**

**Organization of Access to Information
Activities**

At SSHRC, the responsibility for dealing with access to information issues and casework falls to the Access to Information and Privacy Coordinator.

INTRODUCTION

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est un organisme fédéral qui appuie la recherche et la formation avancée dans le domaine des sciences humaines et qui en fait la promotion.

Le CRSH a le plaisir de soumettre son rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, comme le prévoit l'article 72 de la *Loi*. Les rapports annuels sont déposés au Parlement conformément au même article de la *Loi*.

La *Loi* consacre aux Canadiens le droit d'accès aux documents de l'administration fédérale en établissant les principes suivants : le public a droit de consulter les documents de l'administration fédérale; les exceptions indispensables qui restreignent ce droit sont précises et limitées; et les décisions relatives à la communication sont susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

**ADMINISTRATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À
L'INFORMATION**

**Organisation des activités liées à l'accès à
l'information**

Au sein du CRSH, le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est responsable de la gestion des problèmes et du traitement des dossiers concernant l'accès à l'information.



All formal requests and complex informal requests are handled by the Coordinator's office. All divisions respond to informal requests for information on a regular basis.

Les demandes officielles et les demandes non officielles complexes sont traitées par le bureau du coordonnateur. Toutes les divisions répondent régulièrement à des demandes de renseignements non officielles.

The President and other senior managers are kept informed of developments in the implementation of the *Act* when deemed appropriate.

Quand cela est jugé nécessaire, le président et les autres gestionnaires principaux sont tenus au courant des décisions prises quant à l'application de la *Loi*.

Legal advice or advice from SSHRC's Treasury Board portfolio advisor are sought as required, as part of the consideration of a request for excluded or exempted information.

Au besoin, on sollicite les conseils d'un juriste ou du conseiller du portefeuille du CRSH travaillant au sein du Conseil du Trésor dans le cas d'une demande faisant l'objet d'une exclusion ou d'une exemption.

The Coordinator's Office holds full records of all access to information requests received within the last two years. Copies of the records and notices of exemptions are maintained in writing.

Le bureau du coordonnateur conserve tous les documents sur les demandes d'accès à l'information des deux dernières années. On conserve une copie des documents et des avis d'exemption.

On average, one person spent one and a half days per week administering the requests and the various requirements of Treasury Board in connection with the *Access to Information Act*.

En général, une personne a consacré un jour et demi par semaine à l'administration des diverses demandes et exigences du Conseil du Trésor relatives à la *Loi sur l'accès à l'information*.

ACCESS TO INFORMATION ACT DESIGNATION ORDER

A copy of the Council's Delegation Order is appended. The current *Access to Information Act Designation Order* states that, effective November 17, 2006, the persons holding the positions of Corporate Secretary and of Access to Information and Privacy Coordinator, are designated to exercise or perform all of the powers, duties and functions of the head of a government institution under the *Act* insofar as they may be exercised or performed in relation to SSHRC.

ARRÊTÉ SUR LA DÉLÉGATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Vous trouverez ci-joint une copie de l'ordonnance de délégation de pouvoirs du CRSH. Depuis le 17 novembre 2006, l'actuel *Arrêté sur la délégation en vertu de la Loi* sur l'accès à l'information confère au titulaire du poste de secrétaire général ainsi qu'à celui du poste de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels les fonctions et les pouvoirs confiés au responsable d'un organisme fédéral se rapportant aux termes de la *Loi*, et ce, dans la mesure où ceux-ci peuvent être exercés par le CRSH.

STATISTICAL REPORT FOR THE FISCAL YEAR 2010-2011

The statistical report for the period of April 1, 2010 to March 31, 2011 is appended.

Thirteen (13) formal requests under the Access to Information Act were received by SSHRC in the 2010-2011 fiscal year. Two (2) of these requests were received from the media, two (2) from the business sector, two (2) from the academic sector and six (6) were received from the general public. Four (4) requests from the previous fiscal year were carried over to the current year.

Six (6) requests were processed in 31 to 60 days. Four (4) requests were completed in 61 to 120 days. All other requests were processed in 30 days or less. Photocopies of the records were provided in response to all requests. In most instances, material was also disclosed on CD and/or by e-mail.

In response to four (4) of the requests, all information was released. For thirteen (13) requests, portions of the document were exempted in accordance with section 19 (1) of the Access to Information Act, which pertains to personal information of individuals other than the requestor.

EDUCATION AND TRAINING

Staff are periodically reminded and encouraged to consult the Coordinator's Office on any issues that might affect the implementation of the *Act*.

The Coordinator's office delivered, during 2010-2011, two (2) training sessions to SSHRC staff members with approximately 10 participants per session. The sessions covered the principles of the access to information legislation, SSHRC's procedures for processing access to information requests and employee responsibilities with respect to the *Act*.

RAPPORT STATISTIQUE DE L'EXERCICE FINANCIER 2010-2011

Vous trouverez ci-joint le rapport statistique de la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Treize (13) demandes officielles ont été présentées au CRSH, au cours de l'exercice 2010-2011, en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* : deux (2) du secteur des médias, deux (2) du secteur des affaires, deux (2) du secteur universitaire et six (6) du grand public. Quatre (4) demandes de l'exercice précédent ont été reportées à l'année en cours.

Six (6) demandes ont été examinées dans un délai de 31 à 60 jours, et quatre (4) ont été traitées dans un délai de 61 à 120 heures. Toutes les autres demandes ont été examinées en 30 jours ou moins. Des photocopies des documents ont été fournies à tous les requérants. Dans la majorité des cas, des documents ont également été communiqués par CD ou par voie électronique.

Dans le cas de quatre (4) demandes, tous les renseignements requis ont été divulgués. Pour treize (13) demandes, certaines sections ont été exemptées, conformément au paragraphe 19 (1) de la *Loi sur l'accès à l'information*, lequel traite des renseignements personnels relatifs à des personnes autres que le demandeur.

INITIATION ET FORMATION

On invite périodiquement le personnel à consulter le bureau du coordonnateur pour toute question pouvant être liée à l'application de la *Loi*.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le bureau du coordonnateur a offert au personnel du CRSH deux (2) séances de formation, à raison d'environ 10 participants par séance. Ces séances ont permis de traiter de sujets tels que les principes de la législation sur l'accès à l'information, les procédures du CRSH concernant le traitement des demandes d'accès et les responsabilités assumées par les employés en vertu de la *Loi*.

SIGNIFICANT CHANGES TO SSHRC'S ORGANIZATION, PROGRAMS, OPERATIONS, OR POLICIES

No new or revised access to information policies, guidelines or procedures were formally implemented during this past fiscal year.

SSHRC continues to modify its *Info Source* chapter to harmonize with the organization's Program Activity Architecture (PAA). It will be reviewing and updating its delegation orders and is working with the Natural Sciences and Engineering Research Council to automate their case management practices and tools in order to increase efficiency and reduce errors.

CHANGEMENTS IMPORTANTS APPORTÉS À LA STRUCTURE, AUX PROGRAMMES, AUX OPÉRATIONS OU AUX POLITIQUES DU CRSH

Aucune politique, directive ou procédure, nouvelle ou révisée, concernant l'accès à l'information n'a été officiellement mise en application au cours du dernier exercice financier.

Le CRSH continue à modifier son chapitre d'*Info Source* afin qu'il soit conforme à son architecture des activités de programme. De plus, il envisage une révision de ses ordonnances de délégation et travaille avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pour automatiser leurs pratiques et outils de gestion des cas afin d'accroître l'efficacité et réduire les erreurs.

COMPLAINTS, INVESTIGATIONS, AND APPEALS TO THE OFFICE OF THE INFORMATION COMMISSIONER

No complaints pertaining to requests submitted to SSHRC were filed with the Office of the Information Commissioner of Canada during the 2010-2011 fiscal year.

The Office of the Information Commissioner of Canada carried out investigations of complaints filed by an individual in previous fiscal years. These complaints involve questions about the application of certain exemptions and whether there was full disclosure of all available information.

PLAINTES, ENQUÊTES ET APPELS DESTINÉS AU COMMISSARIAT À L'INFORMATION DU CANADA

Aucune plainte liée à une requête soumise au CRSH n'a été déposée auprès du Commissariat à l'information du Canada au cours de l'exercice 2010-2011.

Le Commissariat à l'information du Canada a enquêté sur des plaintes soumises par une personne dans des exercices antérieurs. Ces plaintes concernent les préoccupations liées à l'application de certaines exemptions et la divulgation complète de tout les renseignements disponibles.

APPEALS TO COURTS

With respect to SSHRC's Administration of the Access to Information Act, there were no appeals to the Federal Court or the Federal Court of Appeal during the 2010-2011 fiscal year.

APPELS INTERJETÉS AUPRÈS DE LA COUR

En ce qui concerne la *Loi sur l'accès à l'information*, aucun appel n'a été interjeté auprès de la Cour fédérale ou de la Cour d'appel fédérale lors de l'exercice 2010-2011.

June 2011

Juin 2011